



OFFICE NOTARIAL

Siège Social SAINT-MARTIN (Collectivité d'Outre-Mer)

Dès l'ouverture d'un dossier, le notaire doit rassembler toutes les pièces nécessaires afin de réaliser au mieux cet acte.

Nous vous communiquons donc une liste de pièces ci-dessous à nous retourner. Il est utile que vous puissiez les remettre au notaire avant le premier rendez-vous.

PIECES A FOURNIR DONATION PARTAGE

(Cette liste n'est pas exhaustive, il peut vous être demandé de fournir d'autres documents, après analyse du dossier)

- La fiche de renseignements à compléter avec précision, joindre références bancaire (RIB-IBAN) de chaque DONATEUR et DONATAIRE,
- La copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois, à la date du dépôt des pièces à l'office de chaque DONATEUR et DONATAIRE,
- Les précédents livrets de famille chaque DONATEUR et DONATAIRE (s'il y a lieu)
- La copie recto-verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour de chaque DONATEUR et DONATAIRE,
- La copie du contrat de mariage, conventions de PACS ou jugements de divorce (s'il y a lieu),
- Le justificatif de domicile (bail ou facture EDF ou EAU).

INFORMATIONS SUR LA REMISE DES PIECES ET LE REGLEMENT

PRENDRE RENDEZ-VOUS par téléphone ou par e.mail pour la remise de ces pièces.

Le jour de ce rendez-vous, il y aura lieu de verser une somme de 300,00€ à titre de provision.

Ce montant pourra être réglé par chèque de banque ou virement sur le compte

SCP G MOUIAL, N JACQUES, R HERBERT et T COLLANGES ci-après :

CODE BANQUE : 40031 CODE GUICHET : 00001 N° COMPTE : 0000202507R

CLE RIB : 06

BAN : FR41 4003 1000 0100 0020 2507 R06

BIC : CDCGFRPPXXX

Société Civile Professionnelle "Gérald MOUIAL, Nadia JACQUES, Renaud HERBERT et Thierry COLLANGES"
Notaires Associés

Siège social : Collectivité d'Outre-Mer de SAINT-MARTIN (Antilles Françaises)
4, rue Charles Height - Concordia

Adresse postale : BP 375 - Marigot - 97054 SAINT MARTIN CEDEX
Tel : 05 90 87 71 20 Fax : 05 90 87 73 15 e-mail : scpmouial.stmartin@notaires.fr